

SAINT PIERRE DE VASSOLS

PREF. 04
06-04-16



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

PIECE N° 3/2



Plan Local d'Urbanisme PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/2500

Créé par	Commune
Élaboré par	Bureau d'Urbanisme de Vaucluse
Elaboré par	Bureau d'Urbanisme de Vaucluse
Elaboré par	Bureau d'Urbanisme de Vaucluse
Elaboré par	Bureau d'Urbanisme de Vaucluse
Elaboré par	Bureau d'Urbanisme de Vaucluse
Elaboré par	Bureau d'Urbanisme de Vaucluse
Elaboré par	Bureau d'Urbanisme de Vaucluse
Elaboré par	Bureau d'Urbanisme de Vaucluse
Elaboré par	Bureau d'Urbanisme de Vaucluse


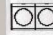
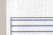


04/04/2016




Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Destinataire	Surface
1	Aménagement centre du village	Commune	838 m ²
2	Stationnement	Commune	644 m ²
3	Élargissement voirie	Commune	816 m ²
4	Réseau pluvial	Commune	170 m ²
5	Stationnement	Commune	3 338 m ²
6	Élargissement voirie	Commune	427 m ²
7	Élargissement voirie	Commune	661 m ²
8	Élargissement voirie	Commune	75 m ²
9	Aménagement d'un rond point	Conseil Général	11 160 m ²
10	Aire de stationnement paysager	Conseil Général	4 700 m ²

Légende :

-  Emplacements réservés
-  Espace boisé classé à conserver au titre des articles L.130-1 à L.130-5 du Code de l'Urbanisme
-  Enveloppe PPRi

Éléments de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques :

-  EV1 et EV2 : parcs paysagers
-  EV3 : arbres gîtes potentiels pour les oiseaux
-  EV4 : éléments boisés (alignements d'arbres à préserver)

